

Stratégie de mise en œuvre

Comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).

L'approche du Projet sera basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation, (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales, (iv) de « Do no harm », (v) de création de synergies et de complémentarités entre les initiatives en cours et le projet.

Le principe d'appropriation nationale se traduira par l'alignement du projet aux buts poursuivis par les référentiels nationaux en matière du développement socioéconomique, aux politiques et programmes nationaux visant le renforcement de la résilience socioéconomique des populations et la réduction des fragilités et des vulnérabilités. C'est le cas, au Burkina Faso, du Programme d'Appui au Développement des Economies Locales (PADEL) et le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF). Au Togo, le projet s'appuiera sur les acquis du le Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) afin de tirer les leçons de l'impact des programmes sur les communautés. A cet effet, un comité technique comprenant les points focaux du projet auprès des partenaires institutionnels (Ministères) et de mise en œuvre (ONGs locales), les agences recipiendaires ainsi que les représentants des projets et programmes sera mis en place. Le comité aura la charge d'assurer un suivi régulier de la mise en œuvre en lien avec tous les acteurs et toutes les initiatives similaires et/ou complémentaires.

Elle se traduira aussi par l'implication des autorités administratives, coutumières, religieuses au niveau local et national dans l'espace BBT. Il en sera de même pour les OSC locales (ONG, associations), notamment les groupements de femmes et de jeunes. Cette implication se fera à toutes les étapes suivantes : la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation.

Cette approche sera mise en œuvre en visant le partage d'expériences au niveau de l'expertise nationale et la promotion de la coopération sud-sud. Ainsi, les acquis des projets déjà mis en œuvre sur le terrain par l'OIM et d'autres partenaires seront capitalisés en vue de faciliter l'implémentation du présent projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale.

Le principe d'inclusion et de participation se traduira par la valorisation des bonnes pratiques locales et endogènes, à travers l'implication active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS. L'inclusion consistera à ne laisser personne pour compte, surtout les jeunes et les femmes. Durant tout le processus de mise en œuvre, la concertation sera permanente entre les parties prenantes afin que les besoins spécifiques des différents groupes d'acteurs soient pris en compte.

Dans un souci de renforcement des capacités et compte tenu de la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le principe de mise en œuvre par des opérations locales est retenu. Il consiste à coopérer avec des partenaires locaux, comprenant les OSC, les leaders coutumiers, les organisations religieuses et les consultants recrutés localement. En effet, au regard de la situation sécuritaire et la nature sensible des projets de consolidation de la paix, cela requiert des opérateurs ayant une connaissance

spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent avec une facilité d'accès à toutes les zones. C'est dans ce que le Conseil national des Jeunes du Burkina Faso (CNJ), l'Observatoire national des faits religieux (ONAFAR) avec leurs membres dans l'Est et le Centre-Est ainsi que la Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) du Burkina Faso sont des partenaires de mise en œuvre pour les actions de mobilisation sociale et de sensibilisation. Ces différents partenaires s'appuieront sur les leaders communautaires locaux afin d'assurer la mise en œuvre des activités dans les zones les plus inaccessibles, en coordination avec l'équipe de projet OIM qui sera présente à Fada. S'agissant des formations, la délocalisation dans les chefs-lieux de région sera utilisée comme stratégie afin de ne mettre ni le personnel, ni les bénéficiaires à risques.

Le principe de « Do no harm » (Ne pas nuire) signifie que la mise en œuvre du projet ne doit pas être source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Elle doit se faire dans le respect de l'esprit d'une approche inclusive, participative et communautaire. La mise en œuvre du projet exploitera les différents ressorts locaux disponibles afin d'améliorer la confiance entre populations civiles, Administration et FDS.

Le principe de création de synergies et de complémentarités consistera à mettre l'accent sur un partenariat stratégique étroit avec les principaux PTF œuvrant dans les localités sélectionnées (Associations de femmes, de jeunes, les ONG nationales et internationales, les autres agences du SNU, les chefs traditionnels, les leaders religieux etc.). Le projet a été conçu en complémentarité aux actions déjà en cours de mise en œuvre dans la zone du, notamment le projet de sécurité communautaire et de cohésion sociale qui adresse déjà cette question de renforcement des relations entre les populations et les FDS.

Il est en outre prévu de développer au cours du premier trimestre de la mise en œuvre du projet une stratégie de partenariat, qui mettra un accent sur le caractère régional/transfrontalier du projet.

- b) Fournir une **théorie du changement pour le projet** – expliquer le type de changement attendu par le projet et comment les interventions envisagées vont mener aux résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Indiquez les hypothèses qui informent la théorie du changement.

(Note: Le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et variées, par exemple la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue ou par les opportunités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Comment avez-vous choisi votre approche de programmation et selon quelles hypothèses ?)

Ce projet se fonde sur la théorie du changement, qui présume que les causes des conflits et de l'extrémisme violent aux frontières du Burkina Faso, Togo et Bénin sont les suivantes :

- Un faible niveau de développement social et économique dans la zone d'intervention, qui s'illustre à la fois par des chiffres élevés de pauvreté et une provision de services sociaux insuffisante, alimentant ainsi les sentiments d'exclusion. Les femmes et les jeunes en sont les plus affectés ;
- Un manque de confiance persistant entre l'État et les citoyens en particulier les jeunes, combiné avec une faible collaboration entre les forces de défense et de sécurité et les communautés,

- La déperdition de confiance dans les mécanismes endogènes de prévention des conflits.

Le projet repose sur une hypothèse centrale selon laquelle, une action transfrontalière de type préventif pour répondre, de manière efficace aux défis spécifiques de la région BBT est un impératif dans le contexte actuel de la région. L'ampleur de la menace terroriste dans les trois pays est certes différenciée dans la mesure où le Burkina Faso subit des attaques meurtrières de manière régulière, mais le risque de propagation et de contagion, de part et d'autre des frontières est réel.

Par conséquent, la théorie du changement suppose que :

- si l'on renforce les mécanismes d'alerte précoce et de prévention des conflits dans les zones transfrontalières entre le BF/Bénin et Togo de manière inclusive et participative, et
- si, des mesures visant à renforcer la collaboration civilo-militaires sont mises en place, et
- si, dans la zone transfrontalière les jeunes et les femmes, et, plus largement, les communautés dont ils sont membres, qui sont exposés à un risque de conflit et d'extrémisme violent ont accès à d'autres moyens de subsistance et opportunités économiques leur permettant d'augmenter leurs revenus, et disposer des compétences leur permettant de participer aux décisions qui les concernent, à tous les niveaux ;

alors, les populations et les communautés ciblées seront plus résilientes face aux conflits et à l'extrémisme violent, dans la mesure où :

- les jeunes seront moins susceptibles d'être recrutés par des mouvements extrémistes et moins sensibles au discours de ces mouvements dès lors qu'ils seront économiquement autonomes, qu'ils disposeront d'outils de prévention et de gestion des conflits, et qu'ils pourront réellement participer aux mécanismes de gouvernance locale ainsi qu'à la prise de décisions à tous les niveaux.
- les populations seront dotées des compétences requises pour prévenir les conflits et l'extrémisme violent et pour les combattre, et contribueront ainsi efficacement à la consolidation de la paix dans les zones transfrontalières vulnérables ciblées ;
- les populations transfrontalières et les forces de sécurité seront à même de renforcer la paix grâce à un dialogue continu, et des enseignements tirés de la mise en œuvre des mécanismes d'alerte précoce et d'action rapide, et pourront remédier ensemble aux failles et carences de ces mécanismes ;

- c) **Cadre des résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, niveau de référence, cibles, (doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Annexe B à compléter – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication narrative.

CF annexe

- d) Le **ciblage des bénéficiaires** et le **ciblage géographique** du projet – donnez la justification relative aux choix des zones d'intervention géographiques du projet, le nombre approximatif et les critères de sélection des bénéficiaires, le calendrier de mise en œuvre les activités, les mesures prises pour assurer la cohérence entre les résultats et toute autre information pertinente concernant l'approche de mise en œuvre (qui doit

intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes). Il n'y a pas besoin de répéter ici tous les produits et toutes les activités du projet qui sont dans le Cadre des résultats.

Le nombre total de bénéficiaires pour les trois pays atteint 35,020 personnes dont 16,870 femmes et 17,050 jeunes dont des filles et des garçons ; toute chose qui augmentera à terme le nombre total de Femmes bénéficiaires du projet.

Les bénéficiaires des micro-grants seront sélectionnées avec l'appui de la partie prenante nationale de chaque pays qui dispose de critères de sélection de personnes vulnérables. Ces critères de sélection pourront être revus d'accord parties pour prendre en compte la spécificité du projet et sa dimension Genre et Jeune.

Au Burkina Faso, le projet sera mis en œuvre dans six communes frontalières à fortes fragilités des provinces du Koulpélogo (Région administrative du Centre-est) et de la Kompienga (Région de l'Est). Il convient de relever que les localités ciblées entrent dans la zone de couverture de la stratégie d'extension du PUS-BF qui se veut être la réponse holistique du gouvernement Burkinabé en vue d'apporter une réponse adéquate à la crise sécuritaire après une analyse de fragilités et des besoins des populations vulnérables. Les six communes sont : Yargatenga, Sangha, Soudougui, Kompienga, Pama et Madjoari.

S'agissant des bénéficiaires, le projet profitera d'une manière générale aux populations des six communes estimées à 209 361 habitants en 2017 (Fichier villages du MATD, Mai 2017). Ils constituent les bénéficiaires indirectes. S'agissant des bénéficiaires directes, le tableau ci-dessous en donne un aperçu en attendant que l'étude de démarrage ainsi que les rencontres d'appropriation au niveau local permettent de mieux les identifier et affiner le ciblage. Les critères de vulnérabilité définis par le Ministère en charge de l'Action humanitaire seront pris en compte et au besoin ils seront améliorés.

Catégorie	Administration centrales et déconcentrées	Collectivités territoriales	ONGs nationales et locales	Cible population	Femmes	Jeunes
Nombre	13	08	04	2 800	850	850

Au Bénin, le projet ciblera les localités de Matéri, Tanguiéta, Cobly, Boukoubé et Natitingou, situées dans la zone Nord-Ouest du pays. Plusieurs raisons expliquent le choix de ces localités. Il s'agit d'une part, de localités en proie à une pauvreté persistante et, d'autre part, de localités exposées aux risques liés à l'extrémisme et à la radicalisation du fait de l'absence ou presque d'actions visant la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ces localités sont également des points de jonctions transfrontalières avec le Burkina-Faso et le Togo.

En ce qui concerne les bénéficiaires, le projet profitera d'une manière générale aux populations des cinq communes évaluées à 442 529 habitants dont 216 338 hommes et 226 191 femmes (INSAE, 2016). Ces populations constituent les bénéficiaires indirectes. Par rapport aux bénéficiaires directs, l'étude de démarrage et les rencontres d'appropriation avec les communautés locales concernées par ce projet nous

permettront d'en donner la précision. En attendant, nous ciblons au moins 30 000 bénéficiaires directs dont au moins 15 000 femmes et 15 000 jeunes (des deux sexes confondus). le tableau ci-dessous donne un aperçu de la population cible visée.

Communes concernées	Nombre d'arrondissements	Populations			ONGs locales et nationales	Populations cibles/bénéficiaires directs	Femmes	Jeunes
		Total	Masculin	Féminin				
Boukoumbé	7	82 450	40 479	41 971	5	30 000	15 000	15 000
Matéri	6	113 958	55 676	58 282				
Cobly	4	67 603	32 784	34 819				
Tanguiéta	5	74 675	36 431	38 244				
Natitingou	9	103 843	50 968	52 875				
Toal	31	442 529	216 338	226 191	5	30 000	15 000	15 000

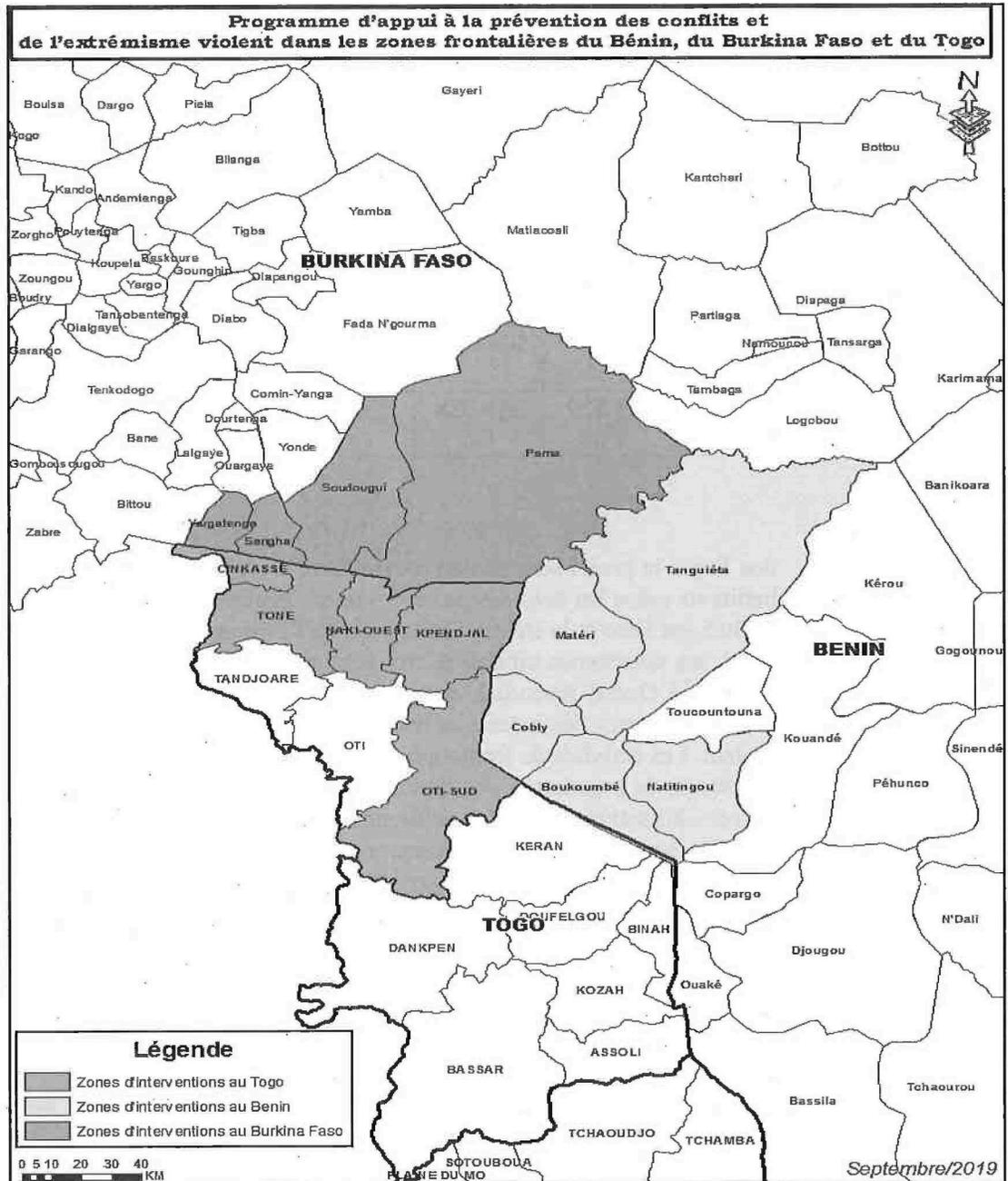
Au Togo, le projet sera mis en œuvre dans la région des savanes peuplée de 820 000 habitants selon les données du recensement général de 2010. Elle est frontalière avec le Burkina Faso et le Bénin. Sur la base de l'évaluation des besoins conduite en Juillet 2019, les communes ciblées se trouvent dans les préfectures de Cinkassé, Tone, Oti sud, Naki Ouest, Kpendjal, et agrègent le plus grand nombre de facteurs à risques, notamment ceux liés à des conflits récurrents susceptibles de conduire à l'extrémisme violent. Les activités de formation et sensibilisation du projet permettront de toucher le maximum de population. Au moins 50% de la population sera touché par les activités de sensibilisation aux lieux publiques et dans les médias. Au moins 100 jeunes et femmes seront formés en entrepreneuriat et accompagnés pour la mise en place d'activités économiques ou l'insertion dans un secteur professionnel. L'approche genre intégrée dans le projet permettra de s'assurer de la participation des femmes à toutes les activités en tant qu'actrices et bénéficiaires.

Au moins 500 personnes (30% de jeunes et 30% femmes) vont bénéficier de l'établissement d'actes d'état civil et de cartes nationale d'identité.

De façon global, le chiffre global des bénéficiaires de toutes les actions du projet se présente comme suit.

Préfectures ciblées	Nombre de communes	Populations totales	Populations cibles directes	Femmes	Jeunes
OTI	2	820 000	2000	1020	1200
OTI SUD	2				
TONE	4				

CINKASSE	2			
KPENDJAL	2			
KPENDJAL OUEST	2			
TANDJOARE	2			



III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Au Burkina Faso, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) est l'agence du Système des Nations Unies au Burkina récipiendaire du projet. Grâce à sa grande expérience et expertise dans les domaines de la mobilité transfrontalière au niveau global et en Afrique de l'Ouest, l'OIM contribue à travers plusieurs projets dont des projets PBF à réduire les conflits entre les communautés au niveau national, régional et transfrontalier. Elle a aussi une expérience dans l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes à travers des activités génératrices des revenus et à impliquer davantage les jeunes et les femmes dans le processus de prise de décision au niveau local. Dans ce cadre, elle œuvre à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable. En outre, l'OIM a aussi développé une longue et riche expérience dans les domaines de la consolidation de la paix et de la stabilisation communautaire par le renforcement des capacités des communautés locales à prévenir et résoudre les conflits communautaires.

Le gouvernement du Burkina Faso à travers les départements sectoriels parties prenantes à l'élaboration sera mis à contribution pour l'implémentation du projet. Au regard du focus du projet, les départements en charge de la prévention et de la résolution des conflits communautaires, de la cohésion sociale et de la lutte contre le radicalisme et l'extrémisme violent avec l'appui de ceux en charge des droits humains, de l'emploi des jeunes et des femmes assureront la tutelle technique du projet.

Des organisations de la société comme le Conseil national des Jeunes (CNJ), l'Observatoire nationale des Faits religieux (ONAFAR) et la Plateforme des Organisations de la Société civile pour la Promotion de la Paix dans le Gulmu (POSC/PPG) et une ONG de la région du Centre-Nord, seront mises à contribution comme partenaires de mise en œuvre.

Les ONGs locales seront mises à contribution dans le but d'une part, de faciliter l'adhésion et l'appropriation du projet par les communautés des zones d'intervention dans une dynamique de transfert de savoir et de savoir-faire, et d'autre part, pour permettre de mitiger les risques au regard du contexte sécuritaire qui pourrait empêcher le déploiement de Staff sur le terrain. Dans ce cas de figure, une contractualisation avec les ONGs locales, le renforcement de leurs capacités opérationnelles surtout en matière de gestion des finances et un suivi régulier, permettra la mise en œuvre effective du projet dans toutes les localités d'intervention.

Au Togo, le PNUD et l'OIM sont les récipiendaires directs du projet. Le PNUD est l'agence lead du projet conjoint de prévention des conflits, en cours financé par le PBF. Le portfolio du PNUD au Togo, comprend un paquet d'interventions en lien avec la consolidation de la paix et la cohésion sociale, qui a servi de catalyseur dans la mise en place d'un programme d'infrastructure de paix. Au niveau global, le PNUD est reconnu comme innovateur dans la redéfinition d'une approche de développement du phénomène de l'extrémisme violent et contribue à la compréhension du phénomène de

l'extrémisme violent, par le biais de recherche solides, notamment avec la publication intitulée « *Sur les chemins de l'extrémisme violent en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs* », basé sur 2 ans d'interviews avec des recrues appartenant aux groupes extrémistes les plus meurtriers du continent africain.

Le PNUD va tirer profit d'une part des réalisations du projet de prévention des conflits et de dialogue communautaires ainsi que du projet de plateforme de dialogue communautaire pour la cohésion sociale. Il, compte poursuivre le renforcement des comités locaux de paix en étroite collaboration avec la HCRRUN. Le lancement du comité national de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent, et par la suite des comités locaux (par préfectures et communes) offrira une opportunité au PNUD de collaborer avec le Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile pour initier une planification stratégique, des actions de sensibilisation auprès des populations de la région des savanes.

Dans les trois pays, l'UNREC apportera un appui technique sur les questions liées à l'analyse sécuritaire dans la région et proposera une grille d'analyse et de lecture des relations civilo-militaire, à la lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes ainsi qu'à la sécurité physique et à la gestion efficace des stocks d'armes et munitions des Forces de Défense et Sécurité déployées aux postes frontières et dans les zones d'intervention du projet dans les trois pays afin de prévenir leur pillage/détournement au profit des groupes extrémistes et autres acteurs non-étatiques. Le Centre, reconnu pour ses 33 années d'interventions et de son accompagnement des cinquante quatre Etats membres de la Région Afrique en matière de contrôle des armes, désarmement et éducation à la paix, s'appuyera notamment sur les résultats d'études déjà menées et les acteurs nationaux tels que les Commissions Nationales de Lutte contre les ALPC dans les différents pays de la sous-région ouest africaine

Au Bénin, le projet sera piloté par le PNUD et l'OIM puis mis en œuvre sur le plan opérationnel avec les structures nationales clés comme :

1. l'Agence Nationale de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF) du MISP
2. la Commission Nationale de Lutte contre la Radication et l'Extrémisme Violent (CNLCREVT) du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP),
3. la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères (CNLPAL) du MISP,
4. la Direction de l'Emigration et de l'Immigration (DEI) du MISP,
5. la Direction de la Sécurité Publique du MISP,
6. l'Agence Nationale de Protection Civile (ANPC) du MISP,
7. la Coalition Nationale pour la Paix.

Un comité de pilotage (COFIL) sera mis en place pour accompagner la mise en œuvre des activités.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet

OIM Burkina	7.8 M	TF-UE, USA, PBF, CERF, DFID, Belgique, Italie, IDF (Fonds propres)	Ouagadougou Tenkodogo Dori Kaya Ouahigouya Fada	79 staffs dont 10 sur le terrain dans la zone du projet (centre Est)	5 experts consolidation de la paix, 2 experts suivi évaluation
PNUD Bénin	14.5 M	Fonds propres (TRAC1 et TRAC 2), FEM, GEF et Japon.	Cotonou	48 staffs au sein du Bureau sans les VNU et les staffs de projets bénéficiant de l'appui du PNUD.	Le Team Leader de l'Unité Gouvernance, un expert en droits humains, un PDA en appui depuis 4 mois et à cheval entre le PNUD et la coordination du SNU.
OIM Bénin	90 000 (2018) / 523,000 (2019)	Fonds de l'OIM pour le développement, Ambassade du Canada	Cotonou	3	1 équipe Urgences et Post-Crises basé au RO Dakar puis 1 PM basé à Accra
PNUD Togo	15 M (2018)	Fonds Propre : TRAC1 et TRAC 2, FEM, PBF,	Lomé	61 (0 dans la zone du projet)	Cellule PBF existante (3 staffs dont un coordonnateur, un expert et un assistant administratif et financier) Chargé de programme Gouvernance (1) PDA (1)
OIM Togo	160,000 (2018)	Fonds de l'OIM pour le développement, PRM, Ambassade du Canada	Lomé	2	1 équipe Urgences et Post-Crises basé au RO Dakar puis 1 PM basé à Accra

b) **Gestion du projet et coordination** – présenter l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et rôles, et indiquer quels postes seront financés par le projet, et le

pourcentage du budget total. Expliquer la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF s'il existe. Remplissez **l'annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez attacher les TDRs pour les postes principaux du projet.

Pays Lead : Togo

Agence Lead : OIM

Un comité d'orientation et de concertation transfrontalier composé de représentants des ministères, des agences des Nations Unies, des donateurs et d'organisations de la société civile sera constitué afin de superviser le projet et d'orienter la réalisation des objectifs fixés dans le descriptif du projet. Le Togo, pays lead, assure la coordination de ce mécanisme. Ce comité sera composé comme suit :

Pour le compte du Togo : le Coordonnateur Résident du SNU Togo, les chefs d'agences du PNUD et de l'OIM, le Ministre de la Sécurité et de la protection civile du Togo, le Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, le Ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes

Pour le compte du Burkina Faso : La Coordinatrice Résidente du SNU BF, le chef d'agence OIM, le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID), le Ministre de l'administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale du Burkina Faso (DGPCS et SP-CNF) et un représentant des trois ONGs partenaires.

le Coordonnateur Résident du SNU Bénin, le Représentant Résident du PNUD, un représentant de l'OIM, un représentant de l'Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF), le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, le Ministre de la Défense Nationale, un représentant de la Coalition Nationale pour la Paix, un représentant du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale de Lutte Contre la Radicalisation, l'Extrémisme Violent et le Terrorisme.

Les réunions du comité de pilotage du projet, au niveau stratégique, auront lieu tous les six mois et vont alterner entre les 3 pays. Les réunions en face à face sont préférées, en particulier au démarrage, à mi parcouret et à la clôture du projet, bien que des réunions virtuelles puissent être utilisées si nécessaire.

Ce comité qui aura pour fonction de prendre des décisions stratégiques pourra autoriser toute modification substantielle des plans trimestriels adoptés et atténuer les problèmes qui pourraient survenir entre les organisations d'exécution du projet et les organisations extérieures. Le comité fixe une orientation en vue d'améliorer les performances du projet et joue un rôle essentiel dans l'évaluation finale en validant le processus d'évaluation et le rapport y afférent. Il se réunit au moins deux fois par an. Des réunions supplémentaires peuvent être organisées si nécessaire. Ce comité jouera également un rôle crucial en proposant une sensibilisation de haut niveau aux enseignements à tirer du projet

En sus de l'organe transfrontalier, chaque pays mettra en place comité dont l'appellation est fonction du pays . Cet organe a un rôle de coordination au niveau national en lien avec les directives et orientations du comité transfrontalier. Il se réunit une fois par semestre pour passer en revue les actions du projet et préparer les rencontres du comité transfrontalier. Dans les trois pays, le comité mentionné plus haut accompagnera la mise en œuvre comme structure de coordination et de suivi de mise en œuvre des actions du projet.

Les aspects techniques et de supervision , au quotidien du projet seront assurés par les comités au niveau national. Des unités techniques au niveau national se chargeront de la transmission, de manière régulière d'informations permettant un pilotage stratégique par le comité transfrontalier. Tous les éléments de nature politique, sécuritaire et de risques majeurs, de nature à compromettre une mise en œuvre efficace du projet seront portés à l'attention du comité transfrontalier

La coordination du projet au Burkina Faso est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du portefeuille. Le Comité Conjoint d'Orientation est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes aux Ministres de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) et de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire.

La gestion opérationnelle du projet au Burkina Faso sera assuré par l'OIM avec un/e Coordinateur/rice de projet international dédié/e basé/e à Ouagadougou, et trois équipes de terrain, une pour chaque pays basée dans la zone d'intervention prévue, et chacune composée d'un/e Assistant/e de Projet Senior, et de deux Assistants de Projets. La coordination du projet au Burkina Faso est assurée par le Comité Conjoint d'Orientation (CCO) du PBF et par des unités de coordination régionale adossées au CCO. Le Comité Conjoint d'Orientation est chargé de donner l'orientation stratégique dans la mise en œuvre des programmes de réponse assurant aussi une coordination qui permet de faire des synergies avec les autres actions du gouvernement et des partenaires. Il est l'organe de décision concernant la cohérence et l'assurance qualité dans la mise en œuvre des projets et programmes. Le comité, adapté au contexte du Burkina Faso, se situe également dans un cadre global de coordination du PUS-BF et aligné aux dispositions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies portant création du PBF en date du 22 août 2006 (A/60/984). Le Comité Conjoint d'Orientation est co-présidé par le Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, représentant le Gouvernement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations

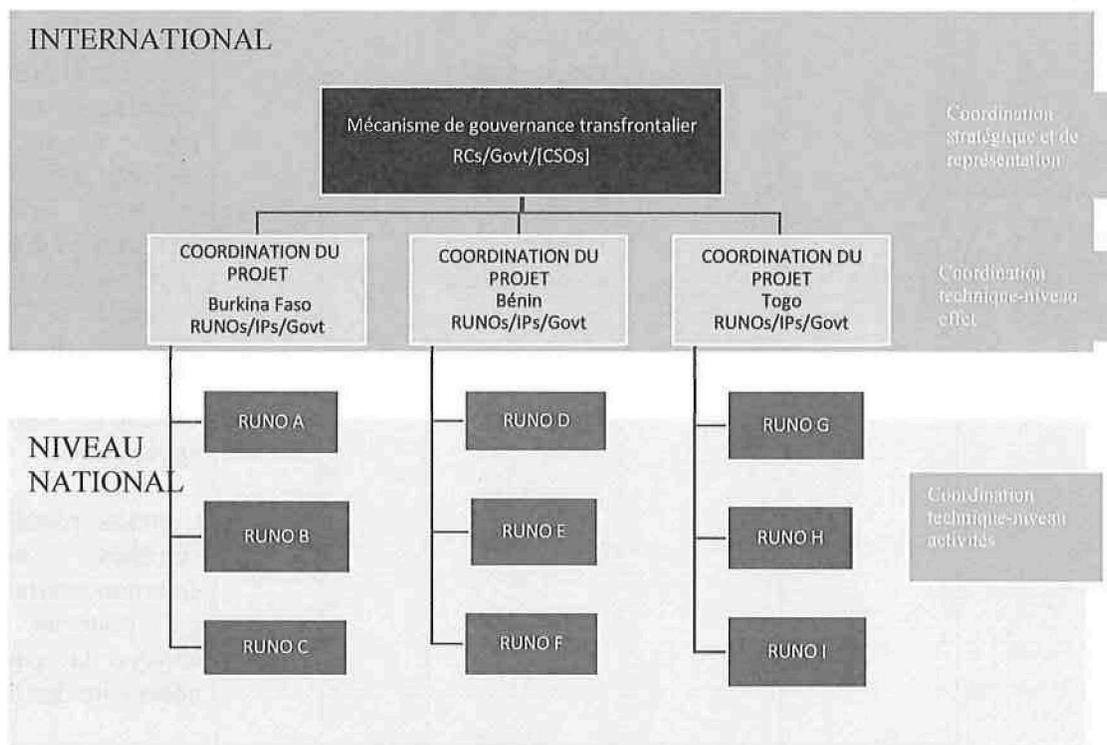
Unies au Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les sessions du CCO pourront être ouvertes aux Ministres de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes (MJPEJ), de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MATDC), Droits Humains et de la Promotion Civique (MDHPC) et de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire. Les unités de coordination régionales sont basées à Fada et à Tenkodogo. Ils travailleront en étroite collaboration avec les cadres régionaux de dialogue sous la supervision du Gouverneur. Ces organes sont chargés du suivi de proximité des activités du projet sur le terrain. Les sessions de ces cadres seront élargies aux antennes locales de l'OIM et des conseils régionaux de jeunesse du Centre-Est et l'Est. Le comité technique composé des points focaux des acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (Cohésion sociale, droits humains, femme et solidarité nationale, Administration territoriale et Décentralisation, et Jeunesse), la coordination nationale du programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF), l'agence d'exécution du projet (OIM), l'ONAFAR et le Conseil national de la jeunesse sera mis en place au niveau central pour suivre mensuellement l'évolution du projet. Ledit comité rend compte au CCO. Il est présidé par l'agence d'exécution.

Au Togo, afin de maximiser les gains d'efficacité, le projet sera piloté par l'unité de coordination PBF existante, basé à Lomé, qui sera renforcée par la mise à disposition d'une expertise en suivi et évaluation et un chargé de projet basé à Dapaong dans la région des savanes.

La coordination nationale du projet sera alignée au projet PBF/IRF existant et ses mécanismes déjà opérationnels (co-présidence par le Coordonnateur Résident le Ministre en charge de la planification) qui comprend les acteurs pertinents du projet transfrontalier : Ministère de la sécurité et de la protection civile, le HCRRUN, le Ministère des droits de l'homme pour la partie gouvernementale, ainsi que le WANEP, l'Université de Kara. D'autres institutions seront associées à savoir le Groupe de travail, femmes, jeunes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et du Sahel initié par UNOWAS ainsi que le conseil national de la jeunesse.

Dans les trois pays, le COPIL mentionné plus haut accompagnera la mise en œuvre comme structure de coordination et de suivi de mise en œuvre des actions du projet.

Le projet transfrontalier soumettra un seul rapport de projet contenant les informations compilées de toutes les agences participantes et de tous les trois pays. La responsabilité de l'établissement du rapport est confiée au Pays Lead (Togo) pour le cycle complet du projet. Le projet soumettra un rapport d'avancement du projet (juin et novembre) et un rapport de fin de projet couvrant toute la durée du projet. Le projet fournira également une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits. Les réunions de coordination conjointes de suivi et d'évaluation et les visites conjointes de suivi et d'évaluation seront alignées sur le calendrier de rapport afin de garantir la disponibilité de données consolidées



- c) **Gestion du risque** – identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l’approche proposée pour mettre à jour les risques et l’ajustement des activités du projet. Inclure le principe “ne pas nuire” et de mitigation des risques.

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Nature</i>	<i>Catégorie</i>				
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique	Faible	Moyen	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique
	Externe	Instabilité institutionnelle	Moyen	Elevé	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social
		Dégradation des relations politiques entre les 3 pays	Moyen	Faible	Appel à la contribution des autorités régionales et nationales pour la mise en œuvre des mécanismes de concertation et de dialogue entre les deux pays.

Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d'absorption et alléger les procédures administratives
Sécuritaire	Externe	Incidents sécuritaires caractérisés par des attaques à main armée, des enlèvements et assassinats ciblés, conflits communautaires	Elevé	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le Projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion et les ONG seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent. Contacts réguliers avec les autorités et leaders communautaires sur place qui pourront anticiper et appuyer la re-priorisation si nécessaire des interventions.
Environnemental	Externe	Catastrophes naturelles	Elevé	Moyen	Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer et implication tout le long du cycle du projet
	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale ainsi qu'une implication tout au long du projet
	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail
Réputationnel	Externe	Violations des droits humains	Moyen	Moyen	Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des droits humains

d) **Suivi / évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi / évaluation du projet, y compris l'expertise en suivi / évaluation de l'équipe et les moyens et la chronologie pour

l'analyse des données. Inclure le détail du budget alloué au suivi / évaluation, y compris pour la collecte de données de base et les données de fin de projet, et pour l'évaluation indépendante, et un calendrier approximatif du suivi / évaluation. Allouer au minimum 5 à 7% du budget du projet aux activités de suivi / évaluation, y compris les fonds adéquats.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet, un cadre de résultats commun pour tous les pays sera mis au point, décrivant les résultats, les produits et les activités. Sur la base du cadre de résultats commun, un plan de suivi commun pourra être élaboré, identifiant les indicateurs appropriés, les moyens de vérification et le calendrier de la collecte des données. L'approche participative sera privilégiée pour tous les acteurs du projet aux activités de suivi et évaluation.

Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats. Pour une mise en oeuvre efficace du projet et conformément à la matrice des résultats, une situation des indicateurs est à élaborer de même qu'un plan de suivi-évaluation. L'étude de base servira à établir le niveau des indicateurs de la matrice des résultats en début de projet. Le plan de suivi décrivant la méthodologie de S&E de la mise en oeuvre du projet, les responsabilités, le budget et les échéances.

Le Projet assurera la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation du projet au niveau central. L'équipe de terrain assurera la remontée des informations au niveau central. Le suivi-évaluation devra accorder une attention particulière : i) à l'efficacité dans la mise en oeuvre du projet ; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux ; iv) à la documentation des bonnes pratiques.

Les rapports de suivi du projet sont établis semestriellement et consolidés par le pays lead.

Une évaluation indépendante sera réalisée à la fin du projet. Cette évaluation permettra d'analyser les résultats du projet dans son ensemble, en examinant leur pertinence et les effets sur les bénéficiaires, de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus, de proposer aux parties prenantes les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Cette évaluation des résultats et des impacts préliminaires du projet sera effectuée par une équipe d'experts indépendants. Les ressources de suivi évaluation sont établies au moins à 7 % du budget, non compris la prise en charge du responsable S&E afin de couvrir de manière satisfaisante les besoins liés à cette fonction importante du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez la stratégie de sortie du projet et comment le projet clôturera ses activités, y compris les mesures de la durabilité, des accords avec d'autres bailleurs de fonds pour une mobilisation des ressources, et indiquer les activités qui n'auront plus besoin de financement. S'il est prévu que d'autres bailleurs de fonds soutiennent le projet à sa conclusion, expliquez comment le projet assurera ce soutien de manière pro-active dès le début du projet. Le cas échéant, quel sont les liens avec des plateformes ou partenariats existants ?

Les activités du projet seront mises en oeuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux. A travers une approche basée

essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées. La bonne communication et le bon suivi/évaluation du projet/des initiatives contribuera à susciter l'intérêt d'autres bailleurs qui pourront éventuellement mettre à disposition des financements pour un repiquage du projet.

Au Togo, une analyse préliminaire des acteurs actifs dans la zone d'intervention, a permis d'identifier les partenaires techniques financiers avec lesquels le projet va collaborer. Parmi ceux-ci, on peut mentionner l'Union Européenne, les Etats Unis d'Amérique, qui ont lancé des initiatives de petite échelle dans la zone d'intervention. Une mission conjointe dans la zone d'intervention avec les PTF en juillet 2019, a permis de faire, ensemble, une analyse de la situation et des principaux défis sécuritaires et de prévention de conflits.

Au Bénin, en dehors des structures nationales, seront également associés les partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine. Il s'agit notamment de l'Union Européenne, des Etats Unis, de la France, du Japon et des Pays Bas. La mise en œuvre des activités identifiées se fera en synergie avec ces partenaires de façon à éviter des doublons. Par ailleurs, il convient de mentionner que, en concertation avec le Gouvernement, le PNUD Bénin avait prévu dans son Document de Programme Pays 2019-2023 la conception et la mise en œuvre d'initiatives visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent. Ceci montre l'existence de passerelles pour le passage à l'échelle par le PNUD du présent projet dès sa clôture en 2021.

Au Burkina Faso, L'Ambassade des Etats Unis mene actuellement une evaluation des partenariats en cours en lien avec le PADEL et le PUS-BF et montre un grand interet pour les actions menees par l'OIM.

IV. Budget du projet

À toutes fins utiles, veuillez fournir une brève justification du budget proposé, indiquer les choix effectués lors de la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les voyages, ou tout autre soutien indirect du projet afin de mettre en évidence l'approche visant l'optimisation des ressources (value for money).

Indiquez clairement en combien de tranches le budget sera transféré et quelles sont les conditions pour le transfert de la deuxième tranche ou d'une tranche suivante. L'approche standard consiste en deux tranches pour les bénéficiaires de l'ONU et trois pour les bénéficiaires qui ne sont pas les agences de l'ONU. La deuxième tranche requiert que le projet ait dépensé ou engagé au moins 75% du budget de la tranche préalable et que les rapports PBF dus au cours de la période écoulée aient été soumis. Des tranches ou des conditions supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction du contexte du projet, de la capacité de mise en œuvre et du niveau de risque.

Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel à part).

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes	Agence responsable (par produit)
<p>Résultat 1 : Les mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits sont renforcés pour une meilleure prise en charge des facteurs et risques de mobilisation par les groupes extrémistes.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 1 a : % de mécanismes locaux dans les zones frontalières intégrant régulièrement dans leurs cadres de concertation, des échanges sur les facteurs favorisant la mobilisation par les groupes extrémistes.</p> <p>Niveau de référence : TBD/ étude de base</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Indicateur 1 b : % de mécanismes locaux (de dialogue, de prévention et de résolution des conflits) soutenus qui sont satisfaits des actions de renforcement des capacités (ventilé par pays, par types d'acteurs, par types d'appui - formation, équipement, encadrement).</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 95%</p> <p>Indicateur 1c : % d'acteurs clés interviewés déclarant que le risque de mobilisation des cibles potentiels par les groupes extrémistes est</p>	<p>Rapport de l'étude de base/ Rapports d'activités des mécanismes/ Rapport de l'étude finale;</p>	<p>1-Étude de base 2-Rapportage trimestriel des activités réalisés par les mécanismes soutenus; 3-Étude à la fin du projet</p>	
			<p>Rapports d'activités de suivi-évaluation/ Rapport de l'étude finale</p>	<p>1-Sorties périodiques de suivi des mécanismes ; 2- Étude à la fin du projet</p>	
			<p>Rapport de l'étude de base/</p>	<p>1-Étude de base</p>	

			<p>Indicateur 1.1.2.b : Pourcentage d'acteurs des mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits formés ayant réussi à l'évaluation finale (ventilé par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TBD/étude de base</p> <p>Cible : au moins 60%</p>			<p>1-Identification des mécanismes à soutenir ;</p> <p>2-Détermination du nombre de personnes à former</p> <p>3-Préparation et formation des acteurs ;</p> <p>4-Evaluation des acteurs lors des formations.</p>	
	<p>Activité 1.1.3 : Appuyer le fonctionnement des mécanismes locaux de dialogue, de prévention et de résolution des conflits (élaboration et mise en œuvre de plans d'actions annuels) ;</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de mécanismes endogènes bénéficiant d'un appui (technique et financier) pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans annuels d'activités.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : TBD/étude de base</p>	<p>Rapports des sessions de formation</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>1-Appui technique pour l'élaboration des plans annuels d'activités.</p> <p>2-Financement des plans d'activités ;</p>	<p>PNUD-Bénin</p>	
		<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de visites de suivi réalisées à l'endroit des mécanismes endogènes soutenus.</p> <p>Niveau de référence : TBD/étude de base</p> <p>Cible : au moins 60%</p>		<p>Rapports d'activités</p>	<p>1-Suivi-évaluation de la mise en œuvre.</p> <p>2-Diffusion des résultats du suivi</p>		
	<p>Activité 1.1.4 : Réviser et diffuser les guides pertinents de gestion des conflits.</p>	<p>Indicateur 1.1.3.b : Nombre d'exemplaires de guides de gestion des conflits communautaires reproduit et diffusé (ventilé par types)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 guide, 1000 exemplaires</p>	<p>Rapports d'activités, Listes de diffusion</p>	<p>Rapports d'activités, Listes de diffusion</p>	<p>1-Choix du guide pertinent ;</p> <p>2-Reproduction en 1000 exemplaires</p> <p>3-Diffusion aux acteurs clés</p>	<p>PNUD-Bénin</p>	

	<p>Produit 1.2 : L'Administration, les FDS et les populations de la zone coopèrent de façon efficace dans la prévention de l'extrémisme violent et du radicalisme.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.2 : Qualité de la coopération population-FDS Niveau de référence : faible Cible : très bonne</p>	<p>Rapport d'enquêtes de perception</p>		<p>OIM, Burkina Faso; PNUD- Bénin, PNUD - Togo).</p>
	<p>Activité 1.2.1 : Mettre en place des comités locaux de prévention</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : # comités locaux de prévention mis en place Niveau de référence : 0 Cible : 18</p>	<p>Rapports d'activités</p>		
	<p>Activité 1.2.2 : Former les membres des comités locaux de prévention</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : # de membres des comités locaux de prévention formés. Niveau de référence : Cible : 450</p>	<p>Rapports d'activités</p>		

	<p>Activité 1.2.3 : Mettre en réseau les comités locaux de prévention</p>	<p>Indicateur 1.2.3 : # de réseau les comités locaux de prévention Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	Rapports d'activités		
<p>Produit 1.3 : Des actions d'information, de sensibilisation et de communication sont menées pour un changement positif de comportement des populations face aux conflits et à l'extrémisme violent.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.3 : Pourcentage de personnes interviewées déclarant être plus averties des questions d'extrémisme violent et de radicalisation à la suite des actions de sensibilisation (ventilé par pays, par sexe, par tranche d'âge); Niveau de référence : 0 Cible : au moins 60%</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de points focaux de l'ONAFAR installés et formés sur leurs tâches, dans la zone d'intervention, (ventilé par pays, par type d'acteurs, par sexe, par tranche d'âge) Niveau de référence : 0 Cible : 32</p>	Rapports de sondage post-sensibilisation	<p>1- Conception/adaptation de questionnaire ; 2-Réalisation de sondage après les activités de sensibilisation ; 3-Traitement des données et élaboration de rapports de sondage.</p>	<p>PNUD - Benin, Burkina Faso, Togo,</p>
<p>Activité 1.3.1 : Installer et former des points focaux de l'ONAFAR dans la zone d'intervention</p>	<p>Activité 1.3.2 : Organiser des sessions de sensibilisation des leaders</p>	<p>Indicateur 1.3.2.a. : Nombre de sessions de formation/information des leaders</p>	Rapports d'activités		

	<p>religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble organisé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p> <p>Indicateur 1.3.2.b : Nombre de leaders religieux formés/ informés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble (ventilé par pays, par type d'acteurs, par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p>	<p>religieux sur la cohésion sociale et le vivre ensemble organisé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p> <p>Indicateur 1.3.2.b : Nombre de leaders religieux formés/ informés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble (ventilé par pays, par type d'acteurs, par sexe, par tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Nombre de caravanes pour la paix organisé avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes ;</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 60</p> <p>Indicateur 1.3.4 : Nombre d'émissions radiophoniques sur des bonnes pratiques de prévention des conflits communautaires et de l'extrémisme violent diffusé</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : TBD (1 émission hebdomadaire/commune)</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports de diffusion des radios communales</p>		
<p>Activité 1.3.3 : Organiser avec les leaders communautaires notamment les jeunes et les femmes, des caravanes pour la paix.</p>	<p>Activité 1.3.4 : Diffuser et partager à travers les médias locaux les bonnes pratiques en matière de gestion des conflits et de prévention de l'extrémisme violent dans les localités frontalières ciblées</p>				

	<p>Produit 1.4 : Un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce et d'intervention sur les facteurs de conflits communautaires et les risques de radicalisation et d'extrémisme violent est opérationnel.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 1.4 : % de messages d'alerte précoce (prêches radicaux, incitations à la violence, etc.) qui ont reçu un traitement approprié pour prévenir le développement des conflits communautaires, la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. (Ventilé par pays, types de messages).</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base</p> <p>Cible : 100%</p>	Rapports d'activités		OIM – Benin, Burkina Faso, Togo /Togo : TBC
	<p>Activité 1.4.1 : Mettre en place un mécanisme transfrontalier d'alerte précoce des conflits communautaires, des risques de radicalisation et d'extrémisme violent.</p>	<p>Indicateur 1.4.1 : # de mécanisme transfrontalier d'alerte précoce fonctionnel.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 01</p>	Rapports d'activités		
<p>Activité 1.4.2 : Mettre en place un cadre transfrontalier de concertations entre les communautés de l'espace BBT.</p> <p>10 personnes du côté du Bénin (à raison de 2 par communes) prendront part au mécanisme transfrontalier</p> <p>02 personnes par préfectures participeront au mécanisme transfrontalier</p>	<p>Indicateur 1.4.2 a : # de cadre transfrontalier de concertation entre les communautés de l'espace BBT mis en place</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 01</p> <p>Indicateur 1.4.2 b : # de rencontres du cadre transfrontalier organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 03</p>	Rapports d'activités	Rapports d'activités		
			Procès-verbaux de rencontres		

	<p>Activité 1.4.3 : Mener des dialogues communautaires transfrontaliers sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, à travers des fora avec les groupes cibles (jeunes, femmes, leaders politiques, coutumiers, religieux, etc.).</p>	<p>Indicateur 1.4.2 : # fora sur les questions liées aux conflits communautaires et les défis communs, organisés avec les femmes, les jeunes et les leaders communautaires dans l'espace transfrontalier BBT. (Ventilé par pays, par groupe de cible, par sexe)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 06 (2 fora jeunes, 2 fora Femmes, 2 fora Leaders religieux et coutumiers)</p>	Rapports d'activités		
<p>Activité 1.4.4 : Mettre en place des cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans l'espace du projet</p> <p>03 leaders religieux par préfecture pourront participer au dialogue inter-religieux au niveau transfrontalier</p> <p>Au niveau local un cadre de 05 membres pour animer le dialogue</p>		<p>Indicateur 1.4.3 a : # cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux dans mis en place :</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude base</p> <p>Cible : 18 (1 cadre par commune)</p> <p>Indicateur 1.4.3 b : # de sessions des cadres communaux/départementaux de promotion de dialogue inter-religieux organisées.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 36 (2 sessions par commune/an)</p>	Rapports d'activités		
<p>Activité 1.4.5 : Organiser des journées des communautés vivant dans l'espace du projet pour la promotion du dialogue social</p>		<p>Indicateur 1.4.3 : # journées des communautés vivant dans l'espace du projet organisées pour la promotion du dialogue social ;</p>	Rapports d'activités		

	(organisation rotative de la journée)	Niveau de référence : 0 Cible : 03	Rappports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)		
<p>Résultat 2 : Les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes, sont appuyés pour renforcer leur résilience socioéconomique. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 2 a : % de jeunes et de femmes affirmant que leurs capacités socio-économiques leur permettent de faire face à l'influence des groupes extrémistes. (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base Cible : 60%</p> <p>Indicateur 2 b : % de jeunes et de femmes bénéficiaires affirmant que leurs capacités socioéconomiques se sont accrues grâce aux actions du projet ; (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p>Indicateur 2 c : % de jeunes et de femmes qui se sentent mieux impliqués dans les cadres de concertations et dans la gestion de leurs communautés. (Ventilé par pays, sexe, tranche d'âge)</p> <p>Niveau de référence : TDB/étude de base Cible : 80%</p>	<p>Rappports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p> <p>Rappports d'enquêtes (évaluation à mi-parcours et finale)</p> <p>Rappports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p>		

	<p>Produit 2.1 : Les femmes et les jeunes sont plus autonomes à travers l'accès à la formation et le renforcement de leurs capacités à développer des activités génératrices de revenus et à améliorer leur employabilité.</p> <p>Activités liées au produit :</p> <p>Activité 2.1.1 : Réaliser une cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles ;</p> <p>Activité 2.1.2 : Orienter les jeunes et femmes dans la définition de leurs projets de vie</p> <p>Activité 2.1.3 : Développer des curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : % de femmes et de jeunes qui affirment que les actions de renforcement des capacités ont permis d'améliorer leur accès à l'emploi et/ou de développer d'AGR.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 70%</p> <p>Indicateur 2.1.1 : # de cartographie des secteurs porteurs dans les zones cibles réalisé</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 01</p> <p>Indicateur 2.1.2 : # de sessions d'orientation professionnelle tenu</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 18</p> <p><i>Cet indicateur peut également mesurer le nombre de personnes (femmes et jeunes) ayant élaboré leur projet de vie</i></p> <p><i>Pour le Togo : 10 jeunes et 10 femmes par prefecture soit au total 100 participants aux séances d'orientation</i></p> <p><i>Pour le Bénin : 100 jeunes et femmes en tout soit 20 par commune</i></p> <p>Indicateur 2.1.3 : # de curricula de formation adaptés aux besoins des femmes et jeunes (Ventilé par cible)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 02</p>	<p>Rapports d'enquêtes (évaluations à mi-parcours et finale)</p> <p>Rapport d'étude de cartographie</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités Documents de curricula</p>	<p>OIM – Benin, Burkina Faso, Togo</p> <p>PNUD-Togo</p>
--	--	---	--	---

<p>Activité 2.1.4 : Former les femmes et les jeunes sur les métiers choisis, en entrepreneuriat, plaidoyer et leadership.</p>	<p>Indicateur 2.1.4 : # de personnes formées (ventilé par pays, par thématique, par sexe, par âge) Niveau de référence : 0 Cible : 900 Pour le Bénin : 100 jeunes et femmes en tout soit 20 par commune Pour le Togo : 10 jeunes et 10 femmes par prefecture soit au total 100 participants aux formations</p>	<p>Rapports de formation Listes de présence, Listes d'invitation</p>		
<p>Activité 2.1.5 : Octroyer des kits d'installation et accompagner l'insertion professionnelle des jeunes et femmes</p>	<p>Indicateur 2.1.5 : # de kits d'installation fournis aux jeunes et aux femmes (par pays et par types) Niveau de référence : 0 Cible : 100</p>	<p>Actes de donation, Rapports d'activités Rapports de suivi-évaluation</p>		
<p>Produit 2.2 : Les populations des zones d'intervention ont un meilleur accès à l'État civil et la justice. Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 2.2 : % populations des zones d'intervention, notamment les jeunes et les femmes, qui affirment avoir un meilleur accès aux services d'État civil et de la justice Niveau de référence : TBD/étude de base Cible : 70%</p>	<p>Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p>		<p>OIM – Burkina Faso ; PNUD – Benin, Togo</p>
<p>Activité 2.2.1 : Mettre en place des centres secondaires d'État civil pour renforcer le maillage de la zone du projet ;</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : # de centres secondaires d'État civil mis en place ; Niveau de référence : TBD Cible : ????</p>	<p>Rapports d'activités</p>		

	<p>Activité 2.2.2 : Organiser des audiences foraines (opération d'établissement de CNIB, d'actes de naissance et de jugement)</p> <p>Activité 2.2.3 : Doter les services d'Etat civil en équipements informatiques et péri-informatiques</p>	<p>Indicateur 2.2.2 : # de bénéficiaires de documents d'identité ; Niveau de référence : Cible : Indicateur 2.2.3 : # de services d'Etat civil bénéficiaires d'équipements informatiques et péri-informatiques ; Niveau de référence : 0 Cible : 18</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Actes de donation, Rapports d'activités Rapports de suivi-évaluation</p>		
	<p>Activité 2.2.4 : Appui à la prise en charge des enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains</p>	<p>Indicateur 2.2.3 : # enfants et adultes vulnérables victimes ou exposés à la traite et au trafic des êtres humains pris en charge. Niveau de référence : 0 Cible : 2/3 des cas identifiés</p>			
	<p>Activité 2.2.5 : Vulgarisation des textes et des guides d'accès aux prestations administratives et judiciaires à l'endroit des populations.</p>	<p>Indicateur 2.2.3 : Pourcentage de population de la zone touchée par la vulgarisation Niveau de référence : 0 Cible : 75%</p>			
<p>Résultat 3 : La perception de l'insécurité est réduite grâce à un environnement plus sûr (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique</p>		<p>Indicateur 3 a : % de personnes (civiles et de FDS) qui affirment que la coopération entre les deux camps est satisfaisante dans le cadre de la sécurisation de l'espace BBT, et que les droits humains sont respectés. (Ventilé par pays, par catégorie de personne – civils/FDS, par sexe et par tranche d'âge).</p>	<p>Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p>		

<p>universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 3.1 : La confiance mutuelle et la coopération entre les populations, les autorités et les FDS sont renforcées à travers des mécanismes de dialogue permanents. Liste des activités qui appartiennent au produit :</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p>Indicateur 3 b : % de personnes (civiles/FDS) interrogées qui se sentent physiquement très en sécurité avec leurs familles dans l'espace BBT tout le temps. Niveau de référence : TBD/étude de base Cible: 80%</p> <p>Indicateur 3 c : Taux de diminution des cas de violation des droits humains par les FDS dans la zone d'intervention de l'espace BBT. Niveau de référence : TBD/étude Cible: - 50%</p>	<p>Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p> <p>Rapports des observatoires des droits humains (ex : MBDHP au BF; OSC)</p> <p>Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p>		
					<p>PNUD/IUNREC – Benin, Burkina Faso, Togo (TBC)</p>

	<p>Produit 3.2 : La perception des communautés de la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics à risques de l'espace BBT est améliorée grâce à l'éclairage public.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.2.1 : Identifier les lieux publics à risque et les besoins des populations en matière de sécurité. (au moins 05 lieux publics par préfectures)</p> <p>Activité 3.2.2 : Acquérir des kits solaires pour éclairage publics</p> <p>Activité 3.2.3 : Installer les kits solaires dans lieux publics à risque par des activités de Cash for Work au bénéfice des jeunes et des femmes.</p>	<p>Indicateur 3.1 : % personnes qui expriment leur satisfaction par rapport aux actions de sécurisation des lieux publics à risques de l'espace BBT</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p> <p>Indicateur 3.2.1 : # de cartographies des lieux publics à risque et des besoins des populations en matière de sécurité réalisé. (Ventilé par pays)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 03</p> <p>Indicateur 3.2.2 : # de kits solaires acquis pour éclairage publics (Ventilé par pays)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : TBD</p> <p>Indicateur 3.2.3 : # d'espaces publics éclairés par des kits solaires, à travers des activités de cash</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : TBD</p>	<p>Rapports d'enquêtes (étude de base et étude, évaluations à mi-parcours et finale)</p> <p>Rapport de l'étude de base Documents de cartographie</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>		<p>OIM – Benin, Burkina Faso, Togo</p>
--	---	--	--	--	--

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.		X	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		Cela a été fait durant la phase d'évaluation des besoins en juillet et a la phase d'elaboration du Projet
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		Les bénéficiaires ont été identifiées mais il reste à affiner cette identification lors de l'étude de démarrage.
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?		X	
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre les différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	

